

Direction des routes

# **Tout savoir sur la direction des routes**

L'engagement du Département  
pour l'attractivité de son territoire,  
c'est aussi son investissement

sur les **4 313 km**

de routes départementales  
dont il a la responsabilité :  
il y a mobilisé plus de

**392 millions d'euros**

depuis **2015 !**

## En route !

Si l'utilisation des transports en commun tend à se développer en Seine-et-Marne, la voiture reste le mode de transport le plus utilisé et la route, l'infrastructure de transport la plus empruntée. Aussi, le Département se mobilise tant pour assurer la pérennité du patrimoine, l'adaptation du réseau routier et la sécurisation des déplacements routiers que pour veiller à l'intégration de ces équipements dans le paysage.

Au-delà des exigences qu'impliquent de telles missions, au regard des besoins nouveaux exprimés par les usagers, notamment en matière d'information, une nouvelle organisation des services au sein du Département a été pensée. C'est au travers de la direction des routes (DR), créée en 2018, et des relais sur les territoires que sont les cinq agences routières départementales (ARD) que prend forme l'ambitieuse politique du Département en matière routière.

Ainsi, cette brochure vous accompagnera et renseignera au mieux sur les domaines de compétences et d'intervention de ses différents services. 77



**Jean-François PARIGI**  
Président du Département  
de Seine-et-Marne



**Olivier LAVENKA**  
Vice-président en charge  
de l'aménagement  
du territoire, des routes,  
des politiques contractuelles  
et de l'agriculture



# SOMMAIRE

p.6

**L'action du  
Département**

p.8

**L'organisation et  
les missions de  
la direction des routes**

Organigramme

Détail des missions des  
équipes

Carte des sites de la direction  
des routes

p.14

**Circuler dans  
de bonnes conditions**

# L'action du Département

## Gérer le réseau

Tout au long de l'année, le Conseil départemental s'emploie à conserver un réseau routier de qualité, long de quelque 4 313 km de routes départementales, en assurant un entretien régulier des routes et de leurs dépendances et à gérer toute intervention et occupation de son domaine public routier.

routier. La politique de conduite apaisée en forêt de Fontainebleau a permis de diviser par trois la mortalité sur ce massif.

Le Département participe à l'évolution des comportements des usagers en agissant sur la compréhension de la route et en participant à la sécurisation des arrêts de bus, des passages à niveaux, etc.

## Favoriser les modes de déplacements alternatifs

Le recours aux modes de déplacements alternatifs est encouragé par des politiques départementales telles que :

- Le PlanVélo77 voté en juin 2020 par l'assemblée départementale qui se traduit par la création et l'aménagement de pistes cyclables et l'incitation des communes et intercommunalités à proposer ce type de réalisation,
- le schéma départemental des stations multimodales de covoiturage qui permet l'aménagement de points de regroupement accessibles à tous pour faciliter le covoiturage,
- la participation du Département au Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France et au Plan de Mobilisation des Transports pour la mise en place des lignes T Zen.

## Moderniser et pérenniser les infrastructures

La modernisation du réseau, reste un enjeu fort pour le Département.

Afin de mieux desservir le territoire, répondre aux besoins de mobilité et de sécurité et accompagner le développement économique, ce réseau départemental fait l'objet d'opérations programmées d'aménagement ou de création d'infrastructures (opérations de calibrage, renforcement, ouvrages d'art rénovés...).

## Agir de façon durable

Les mesures en faveur du développement durable prises par le Département se déclinent non seulement lors des opérations d'entretien (pratiques innovantes, chantiers expérimentaux, nouvelles méthodes de travail) mais également lors de la réalisation de nouvelles routes avec la prise en compte de la dimension environnementale.

## Être acteur de la sécurité routière

Le Conseil départemental a mis en place un programme unique de réaménagement des carrefours et du réseau routier afin de réduire le risque



# L'organisation et les missions de la direction des routes

La direction des routes (DR) est, au sein du Département, rattachée à la direction générale adjointe de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire (DGAA).

Elle assure le pilotage de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et du développement du réseau routier départemental.

Elle se compose de :



**5** Sous-directions

**5** Agences Routières Départementales (ARD)

# Organigramme



# Détail des missions des équipes

## La Sous-direction du patrimoine routier

Elle gère le patrimoine routier, définit des référentiels techniques en matière d'entretien des routes, programme et assure le suivi des travaux nécessaires à sa conservation. Elle a une compétence ouvrage d'art, tant en conception qu'en maintenance. Elle intègre le Parc départemental qui gère la mise à disposition et l'entretien de matériels (VL et matériels routiers) et réalise des prestations de travaux d'entretien routier.

## La Sous-direction des usagers et de la sécurité

Elle définit des référentiels techniques en matière d'exploitation et d'usage de la route, et assure le pilotage de leur mise en œuvre. Elle suit les politiques contractuelles et ingénierie territoriale de la direction et pilote la gestion administrative du domaine public routier. Elle assure le suivi de la politique de sécurité routière du Département. Elle assure également le suivi et coordonne le dispositif de la Viabilité Hivernale.

## La Sous-direction des ressources et du numérique

Elle pilote et gère les interfaces entre les services de la DR et les directions fonctionnelles du Département pour les fonctions supports (ressources humaines, moyens généraux, communication, affaires juridiques et patrimoniales, informatique, numérique et informations géographiques). Elle a la responsabilité du système d'information routier.

## La Sous-direction des politiques et de la programmation

Elle définit les politiques routières et est en charge de la programmation, du suivi et de l'exécution du budget. Elle prépare les rapports pour l'Assemblée départementale et gère l'ensemble des marchés publics.

## La sous-direction des grandes opérations

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des « grandes opérations » telles que le Tzen2, le contournement de Melun, la liaison Sud de Chelles, la déviation de Courtry, la liaison Meaux Roissy. Cette sous-direction est composée de 2 services d'études l'un sur Melun et l'autre sur Meaux.

## Les 5 Agences Routières Départementales (ARD)

Chargée de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien du patrimoine routier ainsi que du développement et de la sécurisation du réseau sur son territoire de compétence, chaque ARD constitue l'élément de base déconcentré du Département et l'y représente.

Assurant une relation directe de proximité avec les usagers, les riverains et les élus locaux, elle doit à la fois relayer les informations locales, mais aussi proposer des réponses et être actrice de la politique départementale.

# Carte des sites de la direction des routes

Pour exercer ces missions, chaque ARD comprend 3 centres routiers. Ces équipes délocalisées interviennent au titre de l'exploitation de la route, de l'entretien du réseau, de la conservation du patrimoine et de la sécurité routière, sous la coordination des ARD et de la direction.



ARD de Coulommiers	ARD de Meaux - Villenois	ARD de Melun - Vert-St-Denis	ARD de Moret-Veneux	ARD de Provins
La Ferté-Gaucher	Dammartin-en-Goële	Le Châtelet-en-Brie	Voux	Bray-sur-Seine
La Ferté-sous-Jouarre	Torcy	Grézy-Touman	Nemours	Nangis
Coulommiers	Villenois	Vert-St-Denis	Fontainebleau	Provins



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DR - SNIE - août 2018  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DR





# Circuler dans de bonnes conditions

## Informations sur le réseau routier

La circulation s'avère parfois difficile suite à des intempéries (tempête, inondations, neige, verglas).

**Le réseau routier est surveillé** en permanence et les équipes de la direction des routes interviennent jour et nuit pour : déblayer une voie, couper la circulation sur une portion de route, saler en cas de chaussées glissantes...

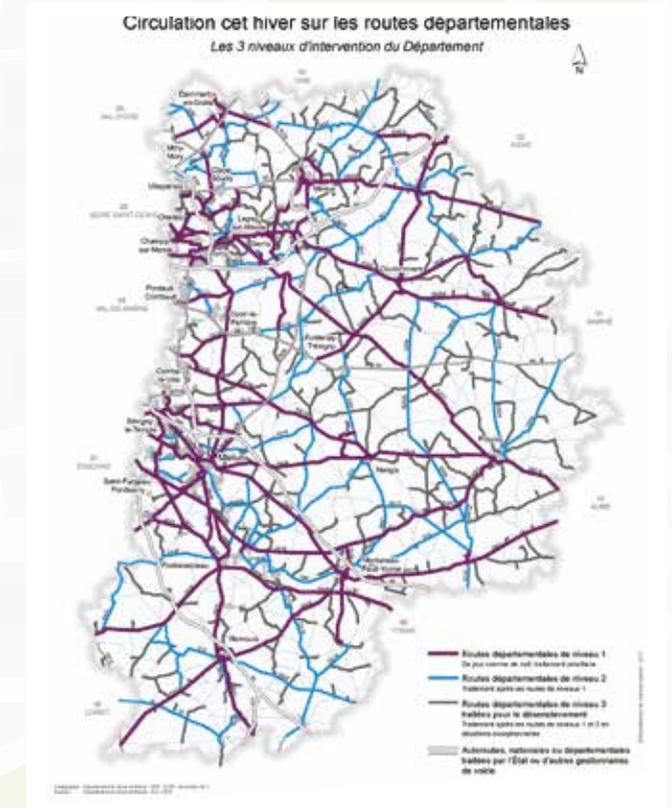
De novembre à mars, le Département déploie son dispositif de "**viabilité hivernale**". L'enjeu est de s'assurer que les routes soient praticables sur les axes prioritaires.

Les usagers peuvent s'informer sur les **prévisions météorologiques et sur les conditions de circulation** en téléphonant au **0800 077 001** ou en consultant la météo du département sur le site de Météo France.

Ils peuvent également consulter la rubrique "**INFOS ROUTES 77**" sur le site Internet du Département afin d'être informés en temps réel sur le traitement des routes et/ou s'inscrire aux alertes hivernales afin d'être informés par sms ou par courriel.



Pour connaître quelle route emprunter en cas de neige, la carte des routes seine-et-marnaises traitées et leur ordre de priorité de déneigement (ci-dessous) est en ligne sur [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)



**Pour signaler une difficulté sur le réseau  
routier départemental :**



seine-et-marne.fr, nous contacter

**seine**   
**&marne**  
**LE DÉPARTEMENT**

**Département de Seine-et-Marne**

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

Tél. 01 64 14 77 77

**seine-et-marne.fr**

